

BRANCHE AT/MP

Affections psychiques en hausse

Alors que plusieurs propositions de loi réclament la reconnaissance du *burn-out*, la branche AT-MP admet l'importance croissante des affections psychiques au travail.

Plus de 10 000 affections psychiques ont été reconnues en 2016 au titre des accidents du travail, annonce la branche Accident du travail/Maladie professionnelle (AT/MP) dans une étude parue en janvier 2018 : « *Les affections psychiques liées au travail : éclairage sur la prise en charge actuelle par l'Assurance Maladie - Risques professionnels* ». Rapportés



aux 626 000 accidents du travail, selon cette branche, cela représente environ 1,6 % des accidents du travail avec arrêt alors que la tendance générale est à la réduction de la sinistralité au travail. Mais ces chiffres ne cessent d'augmenter : la part des affections psychiques dans l'ensemble des accidents du travail a progressé entre 2011 et 2016 de 1 % à 1,6 %. A noter 3 500 cas d'accidents de trajets (4 % des accidents de trajets en 2016), vraisemblablement des salariés choqués en tant que témoins et/ou victimes d'accidents de la route. Au titre des maladies professionnelles, il faut rappeler

qu'il n'existe pas de tableau et que la reconnaissance ne peut s'effectuer que par le circuit complémentaire des CRRMP (lire encadré). Malgré ces barrières, le nombre de cas a été multiplié par 7 en 5 ans. De 200 demandes en 2012, on est passé à plus de 1 100 en 2016. Sans compter l'éventualité d'une sous-déclaration possiblement importante.

Femmes et cadres

Ces affections concernent majoritairement les femmes. La fréquence des affections psychiques est entre une fois et demie et deux fois supérieure

chez les femmes par rapport aux hommes pour la tranche 40-49 ans. Les employés sont la catégorie socio-professionnelle qui souffre le plus souvent d'affections psychiques liées au travail. A l'opposé, les cadres, techniciens et agents de maîtrise ont la fréquence la plus faible. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas exposés aux risques psychosociaux. Au contraire, proportionnellement, c'est leur catégorie qui est la plus représentée dans les affections psychiques prises en charge en AT/MP, note la branche AT-MP.

<

**Burn out
Ca va, ça vient**

Le groupe Nouvelle Gauche à l'Assemblée nationale, qui regroupe des députés de l'ancienne majorité PS et d'autres se revendiquant de l'actuelle majorité, propose un nouveau texte législatif pour prendre en charge le burn out. Il réclame de « *modifier la procédure de reconnaissance complémentaire, hors tableau* ». Et souhaite expérimenter l'abaissement du seuil de 25 % d'incapacité permanente à 10 %. « *Les cas de dépression et d'épuisement professionnel donnent lieu à des taux d'incapacité qui se situent entre 12 % et 15 %, la majorité des dossiers de troubles psychiques pourraient ainsi être déclarés recevables et être examinés.* » Selon eux, la création d'un nouveau tableau de maladies professionnelles est très difficile à faire aboutir dans l'immédiat car il nécessite un accord entre partenaires sociaux. C'est ce qu'avait proposé la France Insoumise et qui était la solution la plus juste pour les salariés atteints, de plus en plus nombreux, comme le reconnaît la branche AT-MP (lire ci-dessus). Le texte avait été écarté sans discussion préalable par la majorité, début février 2018.

Alerte exclusion !

« *Depuis son entrée en fonction le gouvernement a pris plusieurs mesures fiscales favorables aux plus fortunés...* » mais « *il a remis en cause brutalement des politiques sociales essentielles, notamment celles liées à l'accès à l'emploi et au logement des plus précaires* » s'indigne le collectif Alerte qui souhaite que les Pouvoirs publics intègrent les 12 points qu'il propose, dans la stratégie du gouvernement pour éradiquer la pauvreté dont : améliorer l'accompagnement des familles notamment en santé, ne laisser personnes à la rue ou dans des conditions indignes d'hébergement, des ressources décentes accessibles pour tous, développer massivement l'offre d'emploi et de formation accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi... www.alerte-exclusions.fr/

Sénat : produits phytosanitaires

Une proposition de loi sur la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques a été adoptée, en première lecture, le 1^{er} février 2018 au Sénat. Elle était présentée par Nicole Bonnefoy et les membres du groupe socialiste et républicain. En 2012, le Sénat a mis en place une mission commune d'information du Sénat sur les pesticides, dont Mme Bonnefoy était la rapporteure. Le texte a été renvoyé à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. www.senat.fr